Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA REGION CORSE

Spécial n°32 du 08 avril 2016

SOMMAIRE

COUR APPEL LYON	arrêté n°2016-07 du 05/04/2016 relatif à la nomination des assesseurs de la Section des Assurances Sociales de la CDPI du Conseil Régional de l'Ordre des sages-femmes Secteur V

N° 2016-07

LE CONSEILLER D'ETAT,
PRESIDENT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON

VU le code de la Sécurité Sociale, notamment les articles L.145-1 et suivants et R.145-1 et suivants ;

VU le décret n°2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

VU le décret du 27 juin 2008 du Président de la République nommant M. Jean-Marc LE GARS, Conseiller d'Etat, Président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon ;

VU l'arrêté n°2014-16 du 24/03/2014 du Président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon nommant les assesseurs de la Section des Assurances Sociales de la Chambre Disciplinaire de Première Instance du Conseil Interrégional de l'Ordre des Sages-femmes Secteur V ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté du 24/03/2014 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Sont nommés assesseurs à la Section des Assurances Sociales de la Chambre Disciplinaire de Première Instance du Conseil Interrégional de l'Ordre des Sages-femmes Secteur V :

En qualité de représentants de l'Ordre des sages-femmes

Sur proposition du 2 février 2016 du Conseil Interrégional de l'Ordre des Sages-femmes Secteur V :

- **Membres titulaires :**
  Mme Maud BOGGIO
  Mme Myriam CHOPIN

- **Membres suppléants :**
  Mme Agnès BELERY
  Mme Sylvaine COPONAT
  Mme Béatrice VAN EIS
  Mme Isabelle FOURNIER

En qualité de représentants des Organismes d'assurance maladie

Sur proposition du 11 septembre 2013 de M. le Médecin Conseil National du Régime Général

- Docteur André ADDA, DRSM ILE DE FRANCE, **Titulaire**
- Docteur Fanny FRASNIER, DRSM ILE DE FRANCE, **Suppléant 1**
- Docteur Philippe LAPEYRERE, DRSM ILE DE FRANCE, **Suppléant 2**

Sur proposition conjointe du 24 avril 2015 de MM. les Médecins Conseils Nationaux du Régime de protection Sociale Agricole et du Régime Social des Indépendants

- Docteur Laurence BERNARD-BIZOS, médecin coordonnateur régional MSA Languedoc, **Titulaire**
- Docteur Didier MENU, Médecin coordonnateur régional MSA Bourgogne, **Suppléant 1**
- Docteur Hélène DUPOUY, Médecin-conseil MSA Alsace, **Suppléant 2**

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Régions Corse, Franche-Comté, Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 05/04/2016

(signé)

Jean-Marc LE GARS